

REGISTRE DE COMMUNICATIONS ET D'UTILISATIONS DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Conformément à l'article 67.3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*
(R.L.R.Q., chapitre A-2.1)

1. Communication d'un renseignement personnel (art. 67.3, al. 3, *Loi sur l'accès*)

Renseignements personnels communiqués	Personne ou organisme receveur	Fin pour laquelle les renseignements personnels sont communiqués	Disposition de la <i>Loi sur l'accès</i> justifiant la communication de renseignements personnels
Nom, prénom, adresse de résidence et numéro d'assurance sociale	Agence du revenu du Québec	Transmission des informations fiscales	Art. 67
Nom, prénom, adresse de résidence et numéro d'assurance sociale	Agence du revenu du Québec	Transmission des informations fiscales	Art. 67
Nom, prénom, numéro d'assurance sociale, adresse de résidence, date de naissance, statut, classement, salaire, données relatives aux retenues de l'impôt et autres déductions (régime de retraite, Régie des rentes du Québec, assurance-emploi), données identifiant le compte bancaire de l'employé, données concernant l'accès à l'égalité en emploi, information concernant l'adhésion aux assurances, les réserves et les autorisations d'absence	SOFE (logiciel de gestion des ressources humaines)	Gestion des ressources humaines, dont le traitement de la paie, de l'assiduité, les déductions fiscales et la progression salariale.	Art. 67 et 67.1

Nom, prénom, numéro d'assurance sociale, adresse de résidence, historique d'emploi, salaire gagné et numéros de téléphone	Retraite Québec	Rachat, confirmation de la retraite, validation de demande de rente ou de rachat	Art. 67 et 67.1
Dossier de l'employé, dossier d'invalidité et dossier d'accident de travail	Ministère ou organisme dont le personnel est nommé ou rémunéré selon la Loi sur la fonction publique	Mutation (certains employés seulement : ceux ayant un droit de retour dans la fonction publique)	Art. 67
Nom, prénom, adresse de résidence, sexe, date de naissance, salaire, langue, matricule, date d'entrée en service, date d'admissibilité, statut, nom de l'employeur, unité syndicale, choix de protection ou de régime, bénéficiaires, état civil (Beneva seulement) et information bancaire facultative (pour le dépôt direct chez Beneva)	Compagnies d'assurances (Beneva et Desjardins)	Gestion des adhésions aux assurances (transmission du formulaire d'adhésion rempli par la personne)	Art. 67 et 67.1
Nom, prénom, dossier médical (rapport médical d'invalidité, rapport d'expertise, etc.), description d'emploi	Compagnies d'assurances (Beneva et Desjardins)	Gestion des prestations d'invalidité longue durée afin de permettre à l'assurance de payer des prestations à la personne employée	Art. 67 et 67.1
Nom, prénom, adresse de résidence, numéro d'assurance sociale, numéro d'assurance-maladie, situation familiale, salaire brut gagné au cours des 12 derniers	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la	Traitement des réclamations en matière d'accident de travail	Art. 67

mois et, suivant le cas, rapports médicaux et expertises médicales	sécurité du travail (CNESST)		
Matricule, nom, prénom	Compagnie offrant le programme d'aide aux employé(e)s et à la famille (LifeWorks)	Confirmation des personnes admissibles au programme d'aide aux employés et à la famille	Art. 67.1
Nom, prénom, rapports médicaux liés aux accidents de travail, description d'emploi, décision de la CNESST ou du Tribunal administratif du travail (TAT)	Mutuelle de prévention (Novo SST)	Gestion des dossiers d'accident de travail avec réclamation à la CNESST	Art. 67.1
Motif du grief, de la plainte ou de l'appel, nom, prénom, adresse de résidence, numéros de téléphone, nom de l'employeur, adresse de l'employeur, etc.	Cabinet d'avocats Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) Syndicat des enseignantes et enseignants de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du	Traitement et suivi des recours en vue d'un règlement ou d'une décision	Art. 67.1 et 67.2

	Québec-CSN (SEEITHQ-CSN) Arbitres, TAT		
Liste concernant les renseignements au syndicat : nom, prénom, sexe, adresse du lieu de travail, classement, statut d'emploi, date de naissance, unité administrative et indication si la personne travaille à temps plein ou non	Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)	Renseignements à transmettre au syndicat en vertu de la convention pour sa gestion	Art. 67.1
Liste concernant les cotisations syndicales : nom, prénom, sexe, adresse de résidence, adresse du lieu de travail, classement, date d'entrée en fonction, statut, date de naissance, unité administrative, traitement, montant de la retenue individuelle et indication si la personne travaille à temps réduit ou à temps partiel	SPGQ	Renseignements à transmettre au syndicat en vertu de la convention pour les cotisations syndicales retenues et sa gestion	Art. 67.1
Liste concernant le rappel de traitement : nom et prénom des personnes ayant quitté l'ITHQ entre le 1er avril 2020 et la date de versement des sommes	SPGQ	Renseignements à transmettre au syndicat en vertu de la convention pour permettre au syndicat de communiquer avec les anciens employés pour permettre de recevoir une somme rétroactive pour du travail effectué	Art. 67.1

Liste concernant les renseignements au syndicat : nom, prénom, classement, statut d'emploi, adresse du lieu de travail, service ou centre de responsabilité	SFPQ	Renseignements à transmettre au syndicat en vertu de la convention pour sa gestion	Art. 67.1
Liste concernant les cotisations syndicales : nom, prénom, adresse de résidence, adresse du lieu de travail, statut, classement, date d'entrée en fonction, centre de responsabilité, traitement des employés affectés par la déduction, montant des déductions individuelles	SFPQ	Renseignements à transmettre au syndicat en vertu de la convention pour les cotisations syndicales retenues et sa gestion	Art. 67.1
Liste concernant le rappel de traitement : nom, prénom et dernière adresse connue des employés dont l'emploi a pris fin entre le 1er avril 2020 et la date de versement des sommes	SFPQ	Renseignements à transmettre au syndicat en vertu de la convention pour permettre au syndicat de communiquer avec les anciens employés pour permettre de recevoir une somme rétroactive pour du travail effectué	Art. 67.1
Liste concernant les renseignements au syndicat : matricule, nom, prénom, statut, rémunération, adresse de résidence, numéro de téléphone, date d'embauche	SEEITHQ-CSN	Renseignements à transmettre au syndicat en vertu de la convention pour sa gestion	Art. 67.1
Liste concernant les cotisations syndicales : matricule, nom, prénom, adresse du lieu de travail, classement, date d'embauche, statut d'emploi, unité administrative, le	SEEITHQ-CSN	Renseignements à transmettre au syndicat en vertu de la	Art. 67.1

montant de la retenue individuelle ainsi que le montant de la retenue individuelle cumulée pour l'année de référence. Ce fichier pourrait indiquer d'autres renseignements, s'il y avait entente entre les parties.		convention pour les cotisations syndicales retenues et sa gestion	
Liste concernant le rappel de traitement : nom, prénom et dernière adresse de résidence connue des employés dont l'emploi a pris fin entre le 1er avril 2019 et la date du versement des sommes	SEEITHQ-CSN	Renseignements à transmettre au syndicat en vertu de la convention pour permettre au syndicat de communiquer avec les anciens employés pour permettre de recevoir une somme rétroactive pour du travail effectué	Art. 67.1
Liste concernant les cotisations syndicales : nom, prénom, adresse de résidence, adresse du lieu de travail, statut, classement, date d'entrée en fonction, centre de responsabilité, traitement des employés affectés par la déduction, montant déductions individuelles	Alliance des cadres de la fonction publique	Renseignements à transmettre à l'alliance en vertu de l'entente pour les cotisations retenues et sa gestion	Art. 67.1
Liste concernant les cotisations syndicales : nom, prénom, adresse domiciliaire, adresse du lieu de travail, statut, classement, date d'entrée en fonction, centre de responsabilité, traitement des employés	Association des conseillers en gestion des ressources humaines	Renseignements à transmettre à la l'association en vertu de l'entente pour les cotisations retenues et sa gestion	Art. 67.1

affectés par la déduction, montant des déductions individuelles			
Nom, prénom, adresse, numéro d'assurance sociale, données sur la rémunération et l'emploi et motif justifiant l'arrêt de travail	Service Canada (Emploi et développement social Canada)	Assurance-Emploi	Art. 67.1

2. Entente de collecte de renseignements personnels (art. 67.3, al. 4, *Loi sur l'accès*)

Nom de l'organisme pour lequel les renseignements personnels sont recueillis	Identification du programme ou de l'attribution pour lequel les renseignements personnels sont nécessaires	Nature ou type de la prestation de service ou de la mission	Nature ou type de renseignements personnels recueillis	Fin pour laquelle les renseignements personnels sont recueillis	Catégorie de personnes, au sein de l'organisme qui recueille les renseignements et au sein de l'organisme receveur, ayant accès aux renseignements personnels
Aucune entente n'a été conclue					

3. Renseignement personnel utilisé à une autre fin que celle pour laquelle il a été recueilli (art. 67.3, al. 5, *Loi sur l'accès*)

Nature ou type de renseignement utilisé à une autre fin	Description de l'utilisation du renseignement personnel, autre que celle pour laquelle le renseignement a été recueilli	Cas en vertu duquel l'utilisation du renseignement personnel est possible (art. 65.1, al. 2, par. 1, 2 ou 3, <i>Loi sur l'accès</i>) et, dans le cas du paragraphe 3, disposition de la loi qui rend nécessaire l'utilisation du renseignement	Catégorie de personnes ayant accès au renseignement personnel aux fins de l'utilisation indiquée
Adresse courriel personnelle de deux personnes étudiantes	Contacter les deux personnes étudiantes afin d'obtenir les informations nécessaires pour leur verser une bourse d'études	Art. 65.1, al. 2, par. 2	Personne agente de secrétariat à la Direction des études